



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 20 janvier 2021 – N° 14/H030

BUREAU

Réunion du 9 décembre 2020

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 9 décembre 2020 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

.I	APPARIEMENT DE SOURCES ADMINISTRATIVES EN STATISTIQUE PUBLIQUE : RAPPORT DE L'IG ET NOTE EXPLORATOIRE	5
.II	ACTUALITE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	10
.III	BILAN D'ACTIVITE 2020 DU CNIS ET ORIENTATIONS POUR 2021.....	17
.IV	ACTUALITES DU CNIS	21
.V	CONCLUSION	22

Liste des participants

Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
CABRILLAC	Bruno	Banque de France (BdF)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - SSP
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Directrice de recherche émérite
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment

Membres du Bureau excusés

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BOULANT	Michel	CMA France
D'AUTUME	Christine	Ministère des solidarités et de la santé - IGAS
FACK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Présidents de commission

BOZIO	Antoine	EHESS, PSE, Institut des politiques publiques – Président de la commission Services publics et services aux publics
COMBES	Pierre-Philippe	Université de Lyon – Président de la commission Territoires
DELATTE	Anne-Laure	Université Paris Dauphine, - Présidente de la commission Services financiers
SCIBERRAS	Jean-Christophe	AXA – Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) – Président de la commission Environnement et développement durable

Intervenant

RIVIÈRE	Pascal	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Inspection générale
---------	--------	---

Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis

OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Invités permanents excusés

MOREAU	Sylvain	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
RAYNAL	Claude	Sénat

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, souhaite la bienvenue aux membres du bureau, puis salue l'arrivée du nouveau représentant de la Banque de France, M. Bruno CABRILLAC qui remplace M. Alain DUCHATEAU.

La réunion s'articulera autour de quatre points. Le premier portera sur la question de l'appariement des sources administratives en statistique publique. Cette présentation s'appuiera sur le rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur ce sujet et sur une note relative au code statistique non significatif. Le deuxième point sera traditionnellement un point sur l'actualité du service statistique public, qui en 2020, a été particulièrement riche et a été marquée par une forte mobilisation de l'appareil de statistique publique de l'Insee et des services statistiques ministériels. Le troisième point de l'ordre du jour sera l'occasion de dresser le bilan du Cnis et de partir de ce constat pour dessiner des perspectives pour 2021. Ce troisième point comprendra également une présentation succincte des travaux des commissions. Le dernier point, comme il est de coutume, sera un point d'actualité du Cnis. Au titre de ces actualités, Patrice DURAN indique d'ores et déjà trois départs en attente de remplacement au sein du Cnis. Olivier REDOULES, qui représentait le Medef, a rejoint la Cour des comptes. Lionel FONTAGNE, président de la commission Entreprises et Stratégie de marché, rejoint la Banque de France. Enfin, le sénateur Claude RAYNAL demande à être remplacé sur ses fonctions de président de la Cnerp, à la suite de sa réélection et en raison de ses fonctions de président de la commission des finances publiques. Des recherches sont en cours afin de remplacer ces départs.

.I APPARIEMENT DE SOURCES ADMINISTRATIVES EN STATISTIQUE PUBLIQUE : RAPPORT DE L'IG ET NOTE EXPLORATOIRE

Présentation du rapport de l'IG

Pascal RIVIERE, Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Inspection générale, indique que le rapport de l'inspection générale joue un rôle important dans une démarche d'ensemble. Il sera donc présenté en chapeau des autres présentations. Ce rapport de l'inspection générale, préparé par Renan Duthion et Michel Isnard, est né des difficultés rencontrées par les statisticiens pour apparier des fichiers en combinant, par exemple, des enquêtes et des sources administratives. Ces difficultés sont de deux ordres : ce sont des difficultés liées à l'offre de services et des difficultés résultant d'un manque de visibilité sur le cadre juridique.

A la suite d'échanges avec différents services et avec les SSM, le constat est fait de l'existence d'une forte demande d'appariement des SSM qui n'est aujourd'hui pas pleinement satisfaite. D'une part, pour mener à bien ces appariements, le cadre juridique n'est pas clair : un préalable est nécessaire pour définir une stratégie d'utilisation des identifiants. Pour être efficace, il est important d'utiliser des identifiants communs et de trouver un accord collectif sur une stratégie. D'autre part, l'organisation du service mérite d'être revue dans son ensemble car le travail sur les appariements s'effectue aujourd'hui au cas par cas avec des travaux menés en îlots. En outre, les demandeurs des appariements ne sont pas forcément assez explicites pour préciser leurs demandes afin que les appariements répondent aux attentes. Enfin, l'environnement méthodologique autour de l'appariement n'est pas assez structuré. En effet, il n'existe pas aujourd'hui une méthodologie commune ni un appui centralisé en direction des équipes qui réalisent l'appariement, alors que cette méthodologie commune existe dans d'autres domaines comme le tirage d'échantillons. En termes de méthode et d'outils, la présence de la France à l'international est très faible alors que les autres instituts nationaux de statistique (INS) sont extrêmement actifs. La littérature comme les sites Internet des autres INS montrent qu'il existe un très fort dynamisme sur cette matière en termes d'innovation méthodologique mais aussi en termes d'organisation d'ensemble de l'appariement.

En définitive, l'organisation actuelle consiste à rendre un service alors qu'il conviendrait de tendre vers une offre de services.

Après avoir posé ce constat, Pascal RIVIERE propose de soumettre quelques recommandations.

Tout d'abord, le décret-cadre sur le NIR peut jouer un rôle central dans le préalable juridique. Il faut aussi préciser la stratégie d'utilisation des identifiants à mettre en place en indiquant quels identifiants utiliser, sur quelle durée, comment les conserver, etc. Sans stratégie identifiée, il faudra traiter les demandes au cas par cas. Enfin, il convient de mettre en place une offre de services aussi automatisée que possible. Cependant,

un paramétrage ne permettra pas de proposer une offre standard, valable dans tous les cas, dès lors qu'il existera des spécificités selon les fichiers. Dans une logique d'appariement standard, la gratuité du service sera possible. Dans le cadre d'une offre de service automatisée, certaines fonctions pourront être proposées dans une logique de libre-service. Ces fonctions sont décrites en détail dans le rapport. Ce sont les fonctions d'identification, de hachage, de couplage, etc. Un rééquilibrage des rôles entre le demandeur et le détenteur doit être envisagé puisque le demandeur dispose d'une expertise sur les caractéristiques des fichiers qu'il apporte mais aussi sur son domaine métier. Ces connaissances doivent être prises en compte pour être plus efficace dans la démarche d'appariement.

Pascal RIVIERE ajoute qu'il apparaît nécessaire de mettre en place progressivement une culture d'appariement en créant un réseau d'experts en méthodologie et par type de domaines métiers. Cette culture pourra essaimer *via* un jeu de questions réponses et un travail sur le contenu des fichiers. Cette approche nécessite des développements méthodologiques afin de fixer les modalités de paramétrage et de déterminer des attendus sur la qualité des résultats.

Il est cependant impossible d'attendre la fin du projet avant de proposer une première offre de services. Il convient donc de mettre en place des mesures transitoires. Ces mesures transitoires peuvent passer par des programmes expérimentaux. Il est aussi possible de diffuser la culture d'appariement lors d'événements comme des séminaires. L'identification statistique doit aussi jouer son rôle. Aujourd'hui, il existe un algorithme d'identification au RNIPP qui permet de repérer dans le référentiel, à partir d'un nom, d'un prénom et d'une date de naissance, la personne qui correspond à la demande pour obtenir le NIR. Pour réduire tout risque, l'algorithme n'aboutit à une identification que s'il existe une très grande proximité entre les données d'entrée et les données du référentiel. Dans une logique d'identification à des fins statistiques, il est toutefois possible d'accepter de légers écarts. Avec un algorithme moins exigeant, il sera possible de parvenir à une efficacité plus importante de l'appariement.

Le rapport de l'Inspection générale aboutit à la conclusion qu'il existe un déficit en termes d'offre de services. Pour combler ce manque, il est proposé de mettre en place une offre de services automatisée et un soutien plus important sur le plan méthodologique. Avant de parvenir à la cible, des mesures transitoires pourront être envisagées notamment pour les fonctions d'identification statistique, de hachage, de couplage, d'extraction/transmission et d'expertise. C'est tout l'objet de la présentation à suivre de Christel COLIN portant sur un projet visant à éviter un effet tunnel en attendant que le projet dans son entièreté soit livré.

Présentation du CSNS

Christel COLIN, Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), souligne que la mission de l'inspection générale sur les appariements recommande de développer une offre de services, laquelle a vocation à s'appuyer notamment sur un projet en cours à l'Insee et qui porte sur le code statistique non significatif (CSNS).

Pour rappel, le projet CSNS trouve son origine dans des évolutions juridiques intervenues depuis 2016. Son point de départ est la loi n°2016-1321 du 7 octobre pour une république numérique qui introduit la notion de code statistique non significatif dans son article 34. Ce code statistique non significatif est obtenu par une opération cryptographique appliquée au NIR. Il s'agit d'un code statistique pour le service statistique public qui vise à simplifier les démarches auprès de la Cnil. En effet, cette disposition vise à ce qu'il n'y ait plus besoin de décret en Conseil d'Etat pour les traitements ayant uniquement des finalités de statistique publique et ne comportant pas de données sensibles, lorsque le NIR est préalablement crypté et lorsqu'il lui est substitué un code statistique non significatif.

Cet objectif de simplification des démarches s'est concrétisé dans le décret n°2016-1930 du 28 décembre 2016 portant simplification des formalités préalables relatives à des traitements à finalité statistique ou de recherche. Ce décret constitue le cadre des dispositions de mise en œuvre du CSNS. Il précise notamment que cette opération cryptographique est mise en œuvre par un service de l'Insee.

Ces dispositions sont complétées par le décret-cadre NIR de 2019 et par l'arrêté du 28 septembre 2020 pris en application du décret n°2016-1930 du 28 décembre 2016, notamment pour préciser les modalités de conservation du CSNS.

Le projet CSNS en cours à l'Insee vise à mettre en œuvre ces dispositions juridiques et à développer une offre de services automatisée pour faciliter les appariements de données individuelles au sein du service

statistique public dans l'objectif de répondre à une demande sociale croissante, notamment sur les questions d'évaluation des politiques publiques ou pour les analyses longitudinales, et ceci en limitant la charge d'enquête directe par l'intermédiaire d'un recours accru aux données administratives. C'est un projet qui fait l'objet d'attentes fortes, notamment de la part des services statistiques ministériels, et tout particulièrement des grands SSM sociaux que sont la Dares et la Drees qui sont destinataires de nombreuses sources administratives et qui expriment des besoins importants en matière d'appariement.

Christel COLIN ajoute qu'il est également envisagé d'insérer progressivement le code statistique non signifiant dans des fichiers dits « pivot », c'est-à-dire dans des fichiers de référence qui contiennent des variables potentiellement utiles à de multiples appariements. Le CSNS pourrait par exemple être intégré dans Fideli, la DSN ou encore le recensement de la population, ce qui permettrait d'assurer ensuite un fort potentiel d'appariements.

Le projet CSNS comprend aussi un volet ayant trait à l'organisation et à l'échange de données puisqu'il a aussi pour objectif de proposer une organisation visant à faciliter la diffusion du CSNS au sein du service statistique public de façon sécurisée, ce qui est essentiel lorsque l'on parle d'identifiants.

Le projet vise à développer un service pour l'ensemble du service statistique public en délivrant un code statistique non signifiant. Ce code sera délivré par un service de l'Insee à un responsable de traitement (service statistique ministériel ou autre unité de l'Insee). Le responsable de traitement aura en amont fourni soit un NIR, soit des éléments d'état civil permettant de déterminer le NIR et d'opérer le passage au code statistique non signifiant. L'objectif poursuivi est de fournir un service pérenne. Le renouvellement du CSNS devra avoir lieu *a minima* tous les dix ans, d'après les textes, mais pourra avoir lieu plus fréquemment, en particulier s'il est identifié une alerte ou des risques sur l'intégrité des données ou leur sécurité.

Concrètement, le CSNS est obtenu par un hachage du NIR. Puis, est appliquée une clé secrète qui permet de transformer le NIR en un identifiant non porteur d'informations, et donc non signifiant. Si le responsable de traitement ne transmet pas le NIR, parce qu'il n'en dispose pas, mais qu'il transmet des traits d'identité, c'est-à-dire des éléments d'état civil, une étape préalable d'identification au Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) pour retrouver le NIR sera nécessaire, avant d'exécuter l'opération de hachage et de chiffrement.

Le projet a démarré en 2019. Une première version sera disponible fin 2020 et permettra d'obtenir un code statistique non signifiant à partir du NIR. Une deuxième version sera disponible fin 2021 et permettra de réaliser les étapes à franchir lorsque le NIR n'est pas disponible et qu'il faut passer par une étape d'identification statistique préalable. Enfin, la version finale du projet est prévue fin 2022 avec des compléments sur le moteur d'identification et une interface d'utilisation pour les responsables de traitement.

Christel COLIN ajoute que ce projet doit aussi conduire à définir une gouvernance afin que les traitements qui mobilisent les appariements se réalisent dans la transparence, afin de garantir l'information des personnes concernées et la justification de la finalité des traitements. Ce préalable vaut en particulier pour les appariements mobilisant le code statistique non signifiant. A l'instar de ce qui est fait pour les enquêtes, il est proposé que le Cnis soit conduit à formuler un avis préalable sur les demandes de traitements d'appariements formulées par le service statistique public. En particulier, les traitements impliquant le CSNS à des fins de croisement de données feraient l'objet d'un avis préalable du Cnis conditionnant l'accès au service rendu par l'Insee. Dans la même logique de transparence, le Cnis pourrait également être consulté sur les traitements relatifs à l'insertion du CSNS dans des fichiers pivots.

L'exploitation des sources administratives

Sylvie LAGARDE, Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI), rappelle que le service statistique public exploite des données administratives depuis longtemps. Par exemple, la déclaration annuelle de données sociales (DADS) a été exploitée dès 1950, d'abord sur un échantillon, puis de manière exhaustive. L'exploitation de ces données reste fortement structurée par domaines, notamment dans la sphère démographique et sociale, alors qu'il pourrait être intéressant, à titre d'illustration, de mobiliser la DSN dans un autre domaine thématique que celui de l'emploi. Plus globalement, le croisement transverse des données administratives serait pertinent. De la même façon, il n'existe pas un soutien méthodologique transversal au sein du service statistique public sur les données administratives. Le soutien méthodologique intervient plutôt source par source, dans chacun des départements exploitant les sources administratives.

Pourtant, il est observé une intensification de cette exploitation et de la combinaison des sources entre elles avec l'enrichissement d'enquêtes à partir de données administratives. L'exemple le plus emblématique concerne l'utilisation des données fiscales et sociales de revenus ou de niveaux de vie dans l'ensemble des enquêtes Ménages. Des données administratives peuvent aussi être croisées entre elles, par exemple l'appariement des bases Elèves avec la DSN pour suivre l'insertion sur le marché du travail des apprentis. L'objectif est d'intensifier cette exploitation afin de disposer de données toujours plus riches et à des niveaux géographiques plus fins. Les croisements de domaines sont aussi de plus en plus demandés, par exemple avec l'appariement de données de santé et de données sociales pour approfondir la question des inégalités de santé. Cela permettrait aussi de limiter la charge des enquêtés et de réduire les coûts de collecte.

L'encadrement institutionnel de l'exploitation des données administratives par le service statistique public reste incomplet. Les processus institutionnels demeurent ancrés historiquement sur la collecte primaire d'informations, à savoir essentiellement les enquêtes. Par exemple, le Cnis n'examine pas systématiquement les demandes d'accès à des données administratives à des fins de statistique publique à l'exception de la mobilisation de l'article 7 bis. En outre, les dispositions de l'article 7 bis ne sont pas invoquées de manière systématique. De même, les programmes statistiques des producteurs peuvent citer l'utilisation de données administratives, mais de manière sporadique et sans exhaustivité. Il n'existe donc pas une visibilité d'ensemble de l'utilisation de ces données au niveau du Cnis comme cela est le cas pour les enquêtes via les avis d'opportunité qui sont prononcés. De plus, le comité du Label n'est pas saisi sur la qualité d'exploitation des données administratives du service statistique public, contrairement aux enquêtes, alors que c'est le cas pour la labellisation de statistiques produites en dehors du service statistique public. Ainsi, une part croissante de la production statistique échappe au Cnis. Il est par conséquent difficile d'appréhender l'ensemble des traitements de la statistique publique.

Pascal RIVIERE ajoute que cette évolution est prise en compte, depuis des années, par plusieurs instituts de statistique. Les pays d'Europe du Nord ont des statistiques fondées sur des registres qui utilisent des identifiants communs. Les trois exemples les plus marquants à l'international sont ceux des Pays-Bas, du Canada et de l'Australie. En Australie, il existe un programme commun à six agences, programme coordonné par le bureau australien de statistique qui joue le rôle d'autorité d'intégration pour l'ensemble de ces données. Ce programme permet de combiner des données démographiques, de santé, d'éducation, etc. Au Canada, il existe une directive sur le couplage de microdonnées de 2017 qui remplace une directive de 2011. Il y existe un environnement pour le couplage des données sociales, l'objectif n'étant pas de bâtir une super base de données mais de mettre en place un environnement qui permet de mener les appariements nécessaires. Aux Pays-Bas, enfin, un système a été mis en place pour interconnecter les registres et les enquêtes au sein d'un SSD (system of social statistical datasets).

Il est constaté une perte de monopole de l'Insee et plus globalement du service statistique public puisque les données sont de plus en plus ouvertes et que les capacités informatiques comme les compétences permettant de traiter ces données sont de plus en plus présentes sur le marché. Les évolutions législatives et réglementaires récentes, notamment la Loi Numérique et le RGPD, invitent aussi à opérer un changement et à réinterroger la stratégie d'usage des identifiants personnels. De plus, les sources de données administratives subissent ou subiront des changements profonds. Il faut citer ici la suppression de la taxe d'habitation. Enfin, les données appariées peuvent être plus utilisées par les chercheurs que par le service statistique public *via* le CASD. Pour terminer, la France se doit aussi de rattraper son retard vis-à-vis d'autres instituts nationaux de la statistique et interroger son positionnement dans un domaine très dynamique.

Pour aller dans le sens d'une exploitation généralisée des données administratives, il convient d'approfondir deux dimensions. Tout d'abord, une réflexion doit être menée sur les processus du Cnis et du comité du Label considérant que l'appariement des données administratives constitue un nouveau mode de collecte. Ensuite, il convient de progresser sur les méthodes statistiques d'appariement mais aussi être capable de qualifier les données administratives. Pour cela, il est utile de faire référence à la littérature étrangère sur le sujet, et ce dans différentes dimensions. Alors qu'il existe beaucoup d'outils open source, il est possible de s'inspirer des exemples internationaux en termes d'organisation.

Par ailleurs, un équilibre subtil est à trouver entre ce qui pourrait être mutualisé et automatisé et ce qui doit rester propre à chaque domaine et source. En effet, il n'est pas possible d'appliquer un outil générique d'appariement à tous les domaines. Ce qui pourrait être mutualisé, ce sont les méthodes des statistiques fondées sur données administratives, les algorithmes d'appariement, les outils génériques de réception-intégration, la constitution des unités statistiques, le traitement de la confidentialité et les échanges avec les propriétaires de données. En revanche, vont rester propres à chaque domaine la définition des concepts, les

modalités de contrôle sur les finalités, la validation finale des statistiques et la réalisation des appariements, notamment.

Sylvie LAGARDE signale que la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee vient de lancer le programme RESIL (Répertoires statistiques individus et locaux d'habitation). Une mission de préfiguration a commencé ses travaux début 2020 mais le programme lui-même démarre à peine. Il vise à construire un système de répertoires statistiques d'individus, de ménages et de locaux d'habitation, durable et évolutif, mis à jour à partir de sources administratives diverses. Il servira d'ossature au système d'information démographique et social, ce qui facilitera les appariements avec d'autres sources (via un identifiant personnel commun, le code statistique non signifiant). Ce répertoire produirait des populations de référence pour chaque type d'unité statistique (individus et logements) et serait partagé par l'ensemble des systèmes d'information de la Direction des statistiques démographiques et sociales pour l'ensemble de ses champs (emploi, revenus, etc.). Ce système garantirait une cohérence des statistiques. Le répertoire serait aussi utilisé comme base de sondage pour les enquêtes Ménages. La mise en place de ces répertoires suppose cependant de réaliser des travaux préalables. Le premier de ces travaux est l'inventaire des sources administratives qui pourraient être mobilisées pour alimenter ce répertoire, notamment les sources fiscales et sociales. Ces sources sont actuellement en pleine évolution, du fait notamment de la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source. Il conviendra aussi de déterminer les sources à mobiliser pour le niveau transversal, de manière à bâtir une ossature commune, mais aussi celles permettant de répondre à des besoins plus spécifiques de domaines thématiques. Ce programme nécessite un travail approfondi avec les propriétaires des données et oblige à procéder à une instruction juridique spécifique.

Discussion

Patrice DURAN ouvre la discussion.

Benoît ROBIN, Confédération générale du travail – Force Ouvrière, est sensible à la manière de présenter le projet et à la volonté de croiser les sources dans une volonté d'enrichir les appariements et d'améliorer la qualité des informations statistiques. Il sollicite cependant des informations plus précises sur le calendrier de mise en œuvre de ce projet.

Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite, remercie pour la qualité de l'exposé et rappelle que ce projet était très attendu. Il s'agit donc d'une évolution majeure qu'il convient de saluer. Sur le fond, elle rappelle que la loi sur le numérique distingue le service statistique public et les chercheurs mais qu'il existe néanmoins un intérêt à favoriser les coopérations. Elle s'interroge donc sur le rôle possible de la coopération avec le CASD qui est mobilisé pour des appariements pour la recherche mais qui est également impliqué dans un projet pour la Dares et Pôle Emploi. Il pourrait être également impliqué dans un projet bénéficiant d'un financement Equipex pour un appui méthodologique si ce financement était obtenu.

Elle souhaite également savoir si la Cnil aura un rôle à jouer dans ce projet. Enfin, elle constate que le programme RESIL doit conduire à réaliser un inventaire général mais elle souhaite savoir si cet inventaire portera sur tout le spectre des sources administratives, ce qui serait extrêmement utile, ces sources étant mal connues comme l'avait montré le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'accès des chercheurs aux données administratives présidé par Pierre-Yves Geoffard et Antoine Bozio.

Nicolas PROKOVAS, Confédération générale du travail (CGT), remercie pour cette présentation très claire qui expose bien les enjeux majeurs à relever. Sa question portera sur les risques possibles, notamment le risque de dépendance de la statistique publique, dont une partie de son activité reposerait sur des sources administratives. Le projet pourrait aussi comporter des risques pour le Cnis, qui pourrait rencontrer des difficultés à assumer son rôle de rapprochement de la demande sociale et des normes de production statistique. Par ailleurs, le croisement des données administratives à des fins statistiques pourrait inquiéter une partie du public et ainsi dégrader le consentement aux enquêtes statistiques.

Bruno CABRILLAC, Banque de France, souhaite également obtenir des éclaircissements sur les interactions avec la Cnil. Il s'interroge de plus sur les moyens à mobiliser pour aboutir sur ce projet à la fois ambitieux et pertinent, sur le plan des ressources humaines comme sur le plan des ressources techniques.

Christel COLIN indique que trois jalons sont prévus pour les livrables du projet CSNS avec une première offre de services comportant la fourniture d'un code statistique non signifiant à partir du NIR fin 2020, une version permettant de livrer un CSNS à partir de traits d'identité fin 2021 tandis que le projet dans son

intégralité doit se terminer fin 2022. Le programme RESIL, pour sa part, pourrait se terminer fin 2025 mais il démarre juste et fera l'objet de productions itératives avec des *proofs of concept* (POC) qui auront lieu en 2021.

Elle confirme également que la loi numérique comporte deux modalités de simplification des formalités préalables pour le service statistique public et pour les chercheurs, cette dernière modalité étant plutôt mise en œuvre par le CASD. Des échanges ont lieu avec le CASD sur cette question et ces collaborations pourront être approfondies.

Sur la gouvernance, il est proposé que le Cnis soit saisi pour rendre un avis préalable qui doit être vu comme un avis d'opportunité. Cette proposition ne préjuge pas des considérations juridiques et des articulations à organiser avec la Cnil et des formalités à satisfaire vis-à-vis du RGPD. En effet, tout responsable de traitement qui souhaite mettre en place un appariement ou procéder à des croisements de données impliquant le code statistique non signifiant aura des obligations à remplir dont il ne sera pas exonéré.

Christel COLIN précise que le programme RESIL ne vise pas à faire l'inventaire de toutes les sources mobilisées dans la statistique publique mais se focalisera sur les sources permettant d'alimenter les répertoires statistiques d'individus et de logements, de constituer, lister et localiser ces unités.

Enfin, en renforçant le rôle du Cnis dans l'utilisation des sources et en élargissant son rôle au-delà des enquêtes, elle ne pense pas que le Cnis s'en trouvera affaibli.

Sylvie LAGARDE rappelle que la collecte directe d'informations *via* les enquêtes donne lieu à une information très détaillée et très transparente des personnes interrogées via la réception d'une lettre-avis. Par ailleurs, le site du Cnis recense exhaustivement l'ensemble des enquêtes ayant reçu un avis d'opportunité. A l'inverse, la collecte indirecte d'informations à travers la mobilisation de données administratives ou à l'occasion d'appariements ne donne pas lieu à une information large du public sur le site du Cnis. L'élargissement du rôle confié au Cnis en la matière doit donc permettre de renforcer la transparence sur l'ensemble des traitements de la statistique publique, et va plutôt dans le sens d'une meilleure information du public.

Par ailleurs, le règlement européen 223 sur le système statistique intègre la mobilisation de données administratives pour l'établissement de statistiques publiques. Il prévoit des échanges avec les propriétaires des données pour faire valoir quels sont les besoins des instituts de statistiques. Cependant, il faut garder à l'esprit que les données administratives ne permettront pas de répondre à tous les besoins de la demande sociale et qu'il faudra les combiner à des enquêtes.

Elle confirme que le programme RESIL n'a pas vocation à faire l'inventaire de toutes les données administratives mobilisées par la statistique publique. La direction de la méthodologie souhaite travailler au recueil au sein du service statistique public de toutes les sources déjà mobilisées.

Patrice DURAN indique que Françoise Maurel répondra à la question posée sur le plan juridique dans le point 4 de l'ordre du jour.

.II ACTUALITE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER rappelle que l'actualité est très riche. Aussi, il ne sera pas exhaustif dans son propos mais insistera sur quelques points saillants.

Actualité de la crise sanitaire

Jean-Luc TAVERNIER indique que le SSP est mieux équipé que lors du premier confinement et est en mesure de maintenir toutes ses missions. La règle est que les effectifs de l'Insee soient en télétravail à 100 % : ce taux peut être ramené à 95 % dans les faits. La majorité des SSM mixent le télétravail et le travail sur site. Quelques petits SSM, mal équipés ou rencontrant des difficultés d'accès aux données, ont une part de travail sur site plus importante, notamment dans certains ministères régaliens. Après la levée du confinement, il pourra être envisagé d'assouplir la règle d'autant que plusieurs agents aspirent à sortir du

télétravail à 100 %.

La tenue du répertoire est normalement assurée. La collecte auprès des entreprises se poursuit : les enquêtes ont été maintenues. La baisse du taux de réponse a été limitée. L'enquête R&D menée par le ministère de la Recherche a toutefois été impactée et beaucoup d'entreprises affectées par la crise n'y ont pas répondu. Le recensement agricole, en revanche, enregistre de bons taux de réponse.

La collecte des enquêtes Ménages et Prix a été suspendue pendant le deuxième confinement sur l'ensemble de la métropole et en Martinique. Elle a été poursuivie sur les autres territoires ultramarins qui ne sont pas soumis aux mêmes règles de confinement. La collecte des prix s'organise uniquement par téléphone et internet. Lorsque cela est possible, les enquêtes Ménages se déroulent par téléphone et par visioconférence depuis mi-novembre. Un tiers des enquêteurs d'Ile-de-France, par exemple, utilisent cette modalité d'enquête par visioconférence. Les activités de repérage ont été maintenues pour les enquêteurs.

Plusieurs enquêtes ménages des SSM ont été transformées pour dérouler le questionnaire par téléphone. C'est le cas notamment de l'enquête Logement du SDES. D'autres ont été reportées comme l'enquête sur l'éducation artistique et culturelle ou l'enquête sur la prestation de compensation du handicap mais aussi l'enquête sur le mode de garde des jeunes enfants.

Des enquêtes annuelles de recensement de la population ont lieu chaque année. La France est le seul pays à proposer ce *rolling census*. Chaque année, le recensement concerne ainsi un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et 8 % des adresses des communes de plus de 10 000 habitants. Avant l'annonce du deuxième confinement, il avait été anticipé un durcissement des conditions sanitaires de collecte des données, mais l'aggravation du contexte sanitaire conjuguée à l'incertitude de la situation qui prévaudra au moment de l'enquête annuelle de recensement (fin janvier, début février) a conduit à engager une consultation. Certaines communes avaient elles-mêmes alerté sur leurs difficultés à recruter des agents recenseurs. Après consultation de l'AMF, la décision a été prise de reporter la collecte 2021 de la prochaine enquête annuelle de recensement. De ce fait, les communes qui devaient être concernées par l'enquête annuelle de 2021 seront sondées en 2022. Il s'agit d'un décalage de l'enquête et il n'y aura pas une double enquête en 2022. Pour autant, 2021 ne sera pas une année sans ajustement de la population. Il est en effet possible de se passer d'une année d'information en extrapolant une année supplémentaire. Pour les petites communes, les travaux se fonderont sur les données de la taxe d'habitation. Pour les grandes communes, l'actualisation pourra se baser sur le répertoire informatisé des logements. Jean-Luc TAVERNIER précise toutefois que cette actualisation sans enquête annuelle nécessitera de voter un article de loi. En revanche, les travaux de recensement auront lieu normalement à Mayotte, qui n'est pas concerné par le confinement et où la situation sanitaire semble maîtrisée.

Les indicateurs conjoncturels ont continué à être publiés. Lorsque nécessaire, des commentaires ont été ajoutés pour expliquer en quoi les indicateurs étaient perturbés par la situation. Cela sera notamment le cas, ce trimestre, du taux de chômage au sens du BIT et de l'indice mensuel des prix dès lors que certains biens et services n'étaient pas disponibles.

Collecte des données sanitaires

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que les statistiques sanitaires révisées par la Drees sont des statistiques structurelles tandis que les statistiques conjoncturelles, notamment épidémiologiques ne relèvent pas du champ de la statistique publique et ne relèvent pas non plus de champs de règlements européens mais sont placées sous la responsabilité de Santé Publique France. Dès le printemps dernier, les compétences des agents de la Drees en traitement de la donnée ont été sollicitées pour aider à structurer les données remontant au niveau du centre de crise sanitaire du ministère de la Santé. Pendant la deuxième vague, le directeur de la Drees s'est vu confier une mission auprès de la direction de crise ministérielle portant sur l'expertise de la qualité et de la cohérence des données, sur l'éditorialisation du ministère en matière de suivi statistique de la situation sanitaire et sur le suivi et l'accompagnement des études utiles à la gestion de crise. Jean-Luc TAVERNIER indique que la question peut se poser de la compétence de la statistique publique sur les statistiques sanitaires conjoncturelles. Aujourd'hui, la question n'est pas posée au niveau européen et il n'est pas certain qu'elle sera mise sur la table à courte échéance.

Chaque semaine depuis le 23 octobre, la Drees publie le nombre de tests RT-PCR réalisés par jour. Cette publication hebdomadaire porte également sur l'évolution des délais entre les prélèvements et la délivrance

des résultats des tests à partir de la base de données SIDEP.

L'Inserm a la co-maîtrise d'ouvrage de l'enquête EPICOV. La deuxième phase de l'enquête a eu lieu entre le 26 octobre et début décembre. Les données de prévalence pourraient être rendues publiques en avril 2021, délai que Jean-Luc TAVERNIER estime tardif. Des statistiques de prévalence, y compris régionales, peuvent être publiées dans la presse. Il y est mentionné que la prévalence serait proche de 20 % en Ile-de-France. La question est de savoir d'où sont issues ces données si elles ne ressortent pas de l'enquête en population générale. *A priori*, les données qui sont publiées seraient fournies par l'Institut Pasteur à partir des données d'entrées à l'hôpital en appliquant une règle de trois un peu améliorée et plus ou moins calée sur le projet longitudinal Sapris, conduisant à retenir qu'entre 30 et 35 personnes sont infectées pour une personne hospitalisée. L'enquête EPICOV était prometteuse mais il semblerait qu'elle arrive bien tard par rapport à d'autres méthodes qui peuvent aussi avoir leurs avantages.

Les données seront accessibles à tous les chercheurs après 9 mois. L'Inserm voulait initialement imposer un délai de 18 mois mais Jean-Luc TAVERNIER s'y est opposé et ce délai a donc été ramené à 9 mois. Par ailleurs, les chercheurs désirant avoir accès aux données avant le terme de ce délai peuvent saisir un comité qui statue sur les autorisations d'accès en avance de phase, selon une procédure prévue par la convention.

Autres travaux spécifiques à la statistique publique sur la crise sanitaire

La publication des statistiques de décès a repris à un rythme hebdomadaire depuis début novembre. La publication la plus récente, qui date du 4 décembre, montre que le pic de la deuxième vague a été atteint le 7 novembre avec 2 300 décès.

La publication des points de conjoncture a repris à un rythme bimensuel. En novembre, l'activité accuse un décroché de 12 % par rapport à la situation avant-crise contre un repli d'environ 30 % en avril 2020. Le PIB annuel pourrait se contracter d'environ 9 %.

L'Insee continue de mesurer l'impact de la crise sanitaire dans les régions et les départements. Un focus a été réalisé sur l'activité touristique. Plusieurs tableaux de bord sont aussi établis par les services statistiques ministériels. Le service statistique ministériel de la Sécurité intérieure a repris le suivi hebdomadaire de huit indicateurs de la délinquance. La Dares poursuit la publication d'un tableau de bord sur la situation du marché du travail, notamment sur l'activité partielle.

Des enquêtes spécifiques sont également menées. L'enquête Acemo spéciale Covid a été lancée à l'initiative de la Dares au printemps et sera poursuivie en 2021 après avoir obtenu l'avis d'opportunité du Cnis le 5 novembre dernier. L'Insee a aussi mené une enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises qui s'est déroulée en septembre et octobre et dont les premiers résultats seront communiqués le 10 décembre en même temps que l'édition annuelle de l'Insee Référence Entreprise. Cette publication présente notamment quelques initiatives originales sur la manière dont les entreprises s'organisent en temps de crise. Elle comprend aussi une estimation du coût des mesures de prévention sanitaire prises par les entreprises.

Une nouvelle enquête de la Depp a été lancée auprès des familles des élèves du second degré et des enfants pour évaluer la continuité pédagogique. Les parents d'élèves de milieux très favorisés déclarent moins souvent que les parents des milieux défavorisés que le travail scolaire a été utile à leurs enfants. Fabienne ROSENWALD pourra présenter plus en détail les enquêtes liées à l'éducation si une date peut être trouvée en accord avec ses autres obligations professionnelles.

Une nouvelle enquête spécifique sera lancée par la Dares. Dénommée TraCov et portant sur les risques psycho-sociaux et les conditions de travail pendant la crise sanitaire, elle sera déployée en janvier 2021. Des modules ont été ajoutés à l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) : un module conjoncturel réalisé dans un cadre européen sur l'évolution de la situation des ménages du fait de la crise sanitaire et un module plus structurel sur la complexité administrative et sur les démarches à mener pour avoir recours au droit.

A la rentrée scolaire, la Depp a mis en place un dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur une cohorte d'élèves de CP et de CE1 dans 1 000 écoles.

Des conventions ont été signées avec quatre enseignes en vue de l'utilisation des données de caisse pour le calcul d'indices d'activité. A l'origine, la convention ne portait que sur l'exploitation pour l'indice des prix. Il sera rendu compte de ces travaux exploratoires au printemps 2021. Sur les cartes bancaires, les échanges se poursuivent avec le GIE Cartes Bancaires pour mesurer la part des paiements par carte bancaire dans l'activité de divers secteurs d'activité. Le GIE est disposé à pérenniser la transmission à l'Insee de données agrégées par département et par type d'activité, mais il est plus difficile d'avoir accès à des données par département croisées par type d'activité. Le travail de comparaison entre consommation d'électricité et production ou chiffre d'affaires au niveau établissement se poursuit.

A la fin de l'été, des démarches ont été engagées pour accéder à différentes données des administrations qui gèrent les dispositifs de soutien aux entreprises (branche Recouvrement de la Sécurité sociale pour le report de cotisations sociales, le ministère du Travail pour l'activité partielle, les dispositifs gérés par la DGFIP pour le Fonds de solidarité) pour lancer des études sur les effets de ces mesures de soutien. Une étude conjointe Insee-Banque de France est lancée sur les effets de ces aides sur la trésorerie des entreprises et sur l'évitement des faillites. Ces études seront utilisées par le comité de suivi et d'évaluation des mesures économiques d'urgence.

Les échanges sur la téléphonie mobile sont dans l'impasse. L'opérateur historique serait prêt à contractualiser mais uniquement sur la mise à disposition d'indicateurs issus de son offre commerciale (c'est-à-dire Flux Vision) et moyennant facturation. Jean-Luc TAVERNIER indique ne pas y être favorable. Au niveau européen, certains pays ont accepté de rémunérer la mise à disposition de ces données, mais assez peu. La plupart considèrent qu'il n'est pas pertinent de payer pour des données qui existent par ailleurs et dont les travaux qui en seraient issus n'enlèveraient pas de la valeur marchande à l'activité des opérateurs.

Il perdure de plus des difficultés juridiques pour l'exploitation des données des acteurs de la téléphonie mobile car la manière dont la directive européenne e-Privacy est rédigée semble indiquer qu'il n'est pas possible de les conserver suffisamment longtemps pour étalonner les données et les utiliser à des fins statistiques sans consentement explicite des usagers. Cette directive pourrait cependant être revue.

A partir du mois de décembre, la Drees publiera mensuellement un tableau de bord sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA. Aujourd'hui, les données sur les allocataires du RSA sont publiées tardivement par la CNAF. Les résultats d'une enquête menée par l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) pourraient être également exploités, les CCAS étant souvent les premiers à dispenser des aides d'urgence.

Actualités européennes

La première version d'un tableau de bord européen sur des indicateurs propres à améliorer le suivi de la reprise devrait être publiée le 17 décembre 2020. Ce tableau de bord sera centré sur des statistiques européennes disponibles. Eurostat souhaite ensuite élargir cette liste à des statistiques plus expérimentales (sur la pollution, sur la qualité de l'air, etc.) et réduire les délais de publication. Il est aussi envisagé d'exploiter l'enquête Emploi à des pas infra-trimestriels. Aujourd'hui, cette périodicité est revue uniquement en cas de chocs conséquents.

Début novembre, Eurostat a publié des enregistrements trimestriels de création d'entreprises et de déclarations de faillites. La France participe à la création de ces données avec les données de l'Insee sur les créations d'entreprises et avec les données de la Banque de France sur les faillites.

Projets en cours du SSP

Les estimations du taux de chômage localisé vont basculer dans la nouvelle nomenclature 2020 de zones d'emploi, introduite début septembre. Elles seront étendues aux DOM (hors Mayotte).

Un datalab-SSP Cloud a été ouvert par l'Insee à l'ensemble du service statistique public pour donner accès aux technologies et méthodes de travail de la data science. La Direction interministérielle du numérique (DINUM) apporte son appui au projet.

La Depp et la Dares ont finalisé le projet sur l'insertion des jeunes *via* un appariement entre les données de la DSN et celles de l'Education nationale pour suivre le devenir des apprentis et des lycéens sortant de formations professionnelles. Ce travail permettra de présenter des indicateurs tels que prévus par la loi sur

la liberté de choisir son avenir professionnel, à savoir des indicateurs sur la poursuite des études et sur l'insertion professionnelle. Avant publication, une concertation apparaît nécessaire car certains CFA semblent déçus par les indicateurs qui étaient sur le point d'être publiés.

Le projet Trajam (Trajectoire des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail) porté par la Dares qui permet de suivre les trajectoires professionnelles des jeunes et leur participation à des mesures actives a abouti. La base de données existe désormais et permettra d'analyser les parcours d'insertion des jeunes.

Au SDES, l'enquête sur la production d'électricité a été allégée. Des données relatives aux consommations d'électricité et de gaz vont pouvoir se substituer à des enquêtes annuelles sur la distribution d'électricité et sur les statistiques gazières. La distribution des performances énergétiques du parc de logement a été estimée grâce à un appariement entre le diagnostic de l'Ademe et le fichier Fideli de l'Insee et a été publié en septembre 2020.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que l'Insee a participé aux journées de l'économie 2020 qui ont été organisées en visioconférence.

Publications

France, Portrait social a été publié il y a quelques jours. Cette publication permet de donner une vue d'ensemble sur l'impact social de la crise sanitaire. Elle offre aussi des éclairages sur les inégalités sociales concernant les enfants. Un article a été publié sur le bilan redistributif des mesures sociales et fiscales de 2019 post-mouvement des gilets jaunes.

Le SSM Immigration a publié les premiers résultats de l'enquête Elipa (Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants). L'Insee a exploité les bulletins du recensement de la population en Nouvelle-Calédonie, dont il ressort que la croissance démographique fléchit entre 2014 et 2019.

En matière de niveau de vie et de rémunération, l'estimation avancée des indicateurs d'inégalité en 2019 a été publiée. Cette estimation est en recul après une progression en 2018, ce qui s'expliquerait surtout par la revalorisation de la prime d'activité en 2019. Les disparités inter-départements des revenus fiscaux ont été analysées sur une période de 30 ans.

Le SSM de l'enseignement supérieur propose pour la première fois les bilans académiques de Parcours Sup. La Depp a publié les résultats de l'enquête internationale TIMSS qui porte sur le niveau en mathématiques et en sciences des élèves de CM1 et de 4^{ème} en 2019. Ces résultats montrent que la France est à un niveau alarmant par rapport à ses pairs.

La Drees a produit des publications sur les parents d'enfant handicapé et édité une projection des populations âgées en perte d'autonomie à horizon 2030 et 2050. Elle a également publié une étude sur le reste à charge des dépenses de santé après l'intervention de l'assurance-maladie obligatoire.

Côté territoires, dans le sillage des nouveaux zonages géographiques, une étude nationale et des publications régionales ont été proposées sur le profil des habitants selon les types d'aires d'attraction des villes. Jean-Luc TAVERNIER précise qu'un accord a été trouvé avec les acteurs du monde rural sur la définition du vocable « rural » qui est désormais étendu et permet de couvrir près d'un tiers de la population. Au sein du rural, il convient cependant de distinguer ce qui est placé sous l'attraction des villes et le rural plus profond. Ces travaux vont se poursuivre sous la houlette de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Le SDES a valorisé des travaux en vue de l'ouvrage annuel des comptes de transport. Les transports représentent 31 % des émissions de gaz à effet de serre. Le SIES a évalué l'état de sites humides emblématiques. Des ouvrages annuels ont également porté sur diverses thématiques : sport, culture, justice, état de la fonction publique, état de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Jean-Luc TAVERNIER indique pour conclure que le nombre de publications n'a pas souffert du deuxième confinement, signe que les organisations savent s'adapter à la situation.

Discussion

Patrice DURAN remercie pour cet exposé.

Jérôme DEAUVIEAU, représentant les chercheurs, constate que ce n'est pas la première fois que la question de la collecte des données de santé publique est posée avec des interrogations sur la place respective de Santé Publique France et de la statistique publique. De manière naturelle, il aurait tendance à penser que ce champ revient à la statistique publique, mais il peine à comprendre pourquoi ce rôle ne lui est pas dévolu.

Il relève également que les résultats de l'enquête TIMSS sont particulièrement alarmants. Il estime que la statistique publique doit aller au-delà de ces grands constats qui sont désormais vérifiés sur la durée pour mener des enquêtes qui permettraient d'interroger l'efficacité des dispositifs pédagogiques et des pratiques d'enseignement. Il reconnaît qu'il est compliqué de lier des pratiques d'enseignement aux résultats des élèves mais c'est sans doute un enjeu décisif dont la statistique publique doit se saisir en lien avec la recherche. Il espère que ce sujet pourra être débattu lorsque Fabienne ROSENWALD participera au Bureau du Cnis.

Roxane SILBERMAN souligne que l'exposé de Jean-Luc TAVERNIER démontre avec brio que la statistique publique est fortement mobilisée sur les enjeux actuels de la crise sanitaire mais aussi sur les opérations générales.

Concernant les statistiques sanitaires, elle estime qu'il serait utile que le Cnis consacre une réunion à ces questions pour en faire un tour d'horizon. Elle suggère également d'organiser une conférence sur la thématique des statistiques sanitaires, pour mieux en comprendre les contours, leurs modes de production, les enjeux européens, etc. en y incluant la question relative au délai de mise à disposition des données pour les chercheurs. A ce sujet, elle souligne que le Royaume-Uni a pris la décision d'accélérer la mise à disposition des données pour la recherche y compris dans une phase intermédiaire pour certaines enquêtes.

Concernant les courbes de la surmortalité, elle indique que *Libération* a publié un « check news » pour décrypter des courbes publiées par l'Insee mais ayant fait l'objet d'une interprétation hasardeuse. L'Insee a également pris la parole suite à ces commentaires sur les courbes mises à disposition, mais Roxane SILBERMAN estime que le site internet de l'Insee devrait mieux mettre en valeur ces informations en favorisant une lecture plus pédagogique et moins technique.

Concernant le recensement, elle comprend les raisons du report de l'enquête annuelle mais elle suggère de profiter de l'essor des médias digitaux en temps de crise pour réfléchir à l'accélération de l'utilisation d'internet pour le recensement.

Jean-Luc TAVERNIER invite à évoquer les résultats de l'enquête TIMSS et ses attendus avec Fabienne ROSENWALD qui sera mieux à même d'y répondre.

En réponse à la question sur la mortalité et sur la surmortalité, les *fast checkers* de *Libération* ont permis de redonner du sens aux données. L'Insee est également intervenu. Cependant, les complotistes et les amateurs de raccourcis rapides sont difficiles à faire taire. Pour autant, il est impossible aujourd'hui de prétendre que la crise n'a pas eu pour conséquence d'enregistrer une surmortalité significative.

Concernant les statistiques sanitaires, il faut rappeler que la Drees est une direction encore récente, après avoir été pendant longtemps un service. Le ministère de la santé est un ministère très éclaté. C'est un fait historique que la statistique sanitaire conjoncturelle est aux mains des épidémiologistes. De plus, il n'existe pas de règlement européen sur les statistiques sanitaires dans le champ du système statistique public. Une mission de l'inspection générale de l'Insee et l'inspection générale des affaires sociales portera sur la cartographie des statistiques sanitaires. Certains observateurs souhaiteraient que la Drees intervienne davantage sur les publications de Santé Publique France. Jean-Luc TAVERNIER se demande si le Cnis doit rester extérieur à ces questions. Par ailleurs, il rappelle qu'une mission est en cours sur le sujet de la remontée des statistiques de cause de décès et de leur traitement à l'Inserm.

Lucile OLIER, représentant la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) confirme que la Drees est une direction jeune au sein du ministère. Elle a une

vingtaine d'années et est postérieure à la création des grandes directions de ce ministère qui étaient traditionnellement en charge de la surveillance épidémiologique de la population. Lorsque la Drees a été créée, il existait déjà des acteurs qui intervenaient sur le suivi conjoncturel de la santé des populations sous la tutelle de la Direction générale de la santé (DGS). Cette mission de surveillance est aujourd'hui dévolue par les textes à Santé Publique France. Jusqu'à la crise sanitaire, la Drees n'avait aucune publication conjoncturelle sur les questions d'état de santé. Son appareil de production statistique est paramétré pour produire des données annuelles. Il sera d'ailleurs très difficile d'alimenter le tableau de bord européen qui comprend des questions sur l'évolution des capacités hospitalières, notamment, car les dispositifs d'observation de la Drees ne permettent pas de livrer des statistiques hebdomadaires ou même mensuelles. Ce sont en fait les contraintes de la situation sanitaire qui ont conduit la Drees à intervenir en appui de la DGS pour expertiser certaines données issues des systèmes d'information de suivi de la crise sanitaire. C'est donc progressivement que cette direction s'est retrouvée positionnée en producteur d'indicateurs et de tableaux de bord. Lucile OLIER ajoute que la question du positionnement de la Drees à l'issue de la crise reste ouverte. Il est un fait que la production des indicateurs a un coût. Pour faire cet effort de mobilisation en soutien aux priorités du gouvernement, la Drees a dû faire des sacrifices sur son cœur de métier, et donc a dû détourner des moyens pour les réallouer au suivi conjoncturel. Il existe donc aussi un enjeu sur l'arbitrage des moyens.

Lucile OLIER souhaite ajouter quelques mots sur les enjeux de coordination dans le champ de la santé. Au-delà des aspects strictement conjoncturels, la Drees n'est pas le seul opérateur à intervenir sur des sujets plus classiques d'observation de la santé. Certains d'entre eux passent devant le Cnis pour certaines de leurs opérations, mais pas tous et pas pour toutes leurs opérations statistiques. L'amélioration de la coordination apparaît à ce titre un grand enjeu. Le Cnis pourrait être un lieu de débat de cette question. Il a été demandé qu'une cartographie des producteurs dans le champ de la santé soit réalisée par l'inspection générale de l'Insee et l'IGAS. C'est une première étape vers une meilleure articulation des travaux de l'ensemble des opérateurs.

Raphaëlle BERTHOLON, Confédération générale des cadres (CFE-CGC), souhaite revenir sur la question de l'accès payant aux données des opérateurs téléphoniques. Elle souhaite à ce sujet savoir s'il est possible de qualifier une partie de ces données en données d'intérêt général afin de les réquisitionner à coût nul en vue de leur exploitation. De plus, cette demande de facturation des données de téléphonie mobile pourrait essaimer dans d'autres champs et rendre ainsi certaines données indisponibles sauf moyennant paiement.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il a évoqué cette question avec le député Bothorel qui rédige un rapport sur l'open data mais celui-ci n'a pas voulu prendre position sur la gratuité ou le paiement de la mise à disposition des données. Le sujet est de ne pas créer un précédent des deux côtés. Ce sont ici des questions de principe qui se posent sachant que le montant demandé par l'opérateur Orange n'était pas prohibitif, mais l'Insee ne souhaite pas créer un précédent en rémunérant des données et Orange ne souhaite pas mettre à disposition ses données gratuitement.

Xavier TIMBEAU, Président de la Commission Environnement et développement durable, demande s'il existe un dispositif permettant d'isoler les retards pris par les élèves à cause du confinement.

Jean-Luc TAVERNIER ne peut pas répondre à cette question avec précision mais il indique que le panel créé autour d'un panel de classes de CP et CE1 a été constitué justement car c'est sur ces deux années que le confinement a pu impacter le plus l'apprentissage, notamment au niveau de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Une nouvelle fois, il propose de débattre de ces questions avec Fabienne ROSENWALD.

Jérôme DEAUVIEAU indique que le suivi a commencé cette année autour de classes de CP et les classes de CE1 seront ajoutées à la rentrée prochaine.

Patrice DURAN confirme que Fabienne ROSENWALD sera présente lors du Bureau du 18 mars 2021.

.III BILAN D'ACTIVITE 2020 DU CNIS ET ORIENTATIONS POUR 2021

Bilan et orientations 2021

Patrice DURAN présente le bilan 2020 du Cnis. Bien entendu, l'année 2020 a été atypique en raison de la crise Covid. Plus exactement, la crise a porté à son paroxysme un certain nombre de questions, notamment celles mettant l'accent sur la transversalité car l'interconnexion des phénomènes sociaux est un enjeu décisif en termes de connaissances. De même, la question de la coordination n'a jamais été aussi essentielle qu'en temps de crise. Au cours des derniers mois, la demande de statistique publique a été très forte notamment pour s'assurer de l'efficacité des politiques publiques. L'actualité a cependant obligé à répondre dans l'urgence à de multiples demandes.

Pour revenir plus spécifiquement sur la question de la santé, Patrice DURAN signale que le Cnis a été interpellé par la Haute autorité de santé qui s'est rendue compte que la santé de l'enfant ne reposait pas que sur des indicateurs de santé et demandant ainsi s'il existait des informations plus précises sur cette thématique. Le Cnis a pu apporter tous les éléments statistiques disponibles sur la vie des enfants et la HAS a pu s'étonner de la richesse de ces sources. Cet exemple démontre qu'il faut poursuivre le travail engagé pour approfondir la concertation et mettre à disposition des connaissances en matière de statistiques auprès de l'ensemble de la population.

Pour répondre à une demande forte, les producteurs ont dû développer en 2020 des enquêtes nouvelles et enrichir des enquêtes existantes. A l'inverse, d'autres enquêtes ont été reportées. Le Cnis a été un point d'observation privilégié via les demandes d'avis d'opportunité pour enregistrer ces modifications, notamment au cours du premier semestre. Les travaux des commissions d'automne se sont déroulés plus normalement et ont abordé des sujets plus structurels, conformément aux avis inscrits dans le moyen terme 2019-2023.

Le Cnis a poursuivi ses travaux en 2020 mais a dû procéder à des ajustements de procédures compte tenu du contexte pandémique en respectant deux grands principes : d'une part la poursuite de la concertation et d'autre part, la volonté d'accompagner les producteurs dans la modification du système d'information.

A la suite de l'annulation des commissions de printemps, les consultations ont été maintenues par le Cnis mais ont été organisées par voie électronique. Ces consultations ont porté sur les demandes d'avis d'opportunité mais aussi sur les demandes d'accès à des sources administratives. Elles ont toujours donné lieu à des comptes rendus de consultation qui ont été mis en ligne sur le site du Cnis. Au final, quinze demandes d'opportunité et quatre demandes d'accès à des données administratives au titre de l'avis 7 bis ont reçu un avis favorable à la suite de ces consultations électroniques.

Dans le cadre des commissions d'automne, d'autres types de concertations ont été mises en place, notamment la consultation menée autour des présidents des trois commissions Entreprises et Stratégie de marché, Systèmes financiers et financement des entreprises et Environnement et développement durable auprès d'économistes, de chercheurs et d'organismes professionnels pour identifier les priorités du programme de travail 2021 sur les statistiques d'entreprises. Ce travail a conduit à retenir l'enquête CAM sur les chaînes d'activité mondiales et a conduit à étendre au niveau national l'enquête aéronautique dans le grand Sud-Ouest, qui existe de longue date.

Dans le domaine social, une consultation animée par le président de la commission Emploi a permis de réunir des experts du domaine, pour accompagner la finalisation du questionnaire de l'enquête sur les risques psycho-sociaux de la Dares. Deux consultations exceptionnelles de la Cnerp ont porté sur le recensement de la population en juin et novembre 2020. La consultation écrite de juin a porté sur la possible mutualisation des moyens du recensement des personnes sans abri à Paris avec la Nuit de la solidarité organisée par la Mairie de Paris. La consultation en visioconférence de novembre a concerné les modalités de réalisation de l'enquête de recensement 2021 et a contribué à la décision de report de l'enquête de recensement de 2021 à 2022.

Des modifications du système d'information ont été apportées afin que les producteurs puissent donner rapidement un éclairage sur les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie, notamment lors du premier confinement. C'est dans ce cadre que le Cnis a été conduit à attribuer des décisions d'opportunité en urgence à de nouvelles enquêtes selon une procédure clairement prévue à l'article 2 du décret du 30 mars 2009 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Cnis. Cette disposition

d'urgence a été mise en œuvre pour quatre enquêtes : l'enquête Flash Acemo Covid de la Dares, le dispositif Camme de conjoncture auprès des ménages de l'Insee, l'enquête EpiCov sous co-maîtrise de la Drees et de l'Inserm et l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises menée par l'Insee. Les descriptifs de ces enquêtes et les avis d'examen délivrés par le Comité du label ont été mis en ligne sur le site du Cnis sous la forme habituelle avant les collectes sur le terrain. Ces procédures d'urgence ont fait l'objet d'une communication particulière sur le site du Cnis dans la rubrique Actualités.

Concernant la mise en place de l'enquête EpiCov, Patrice DURAN la juge particulièrement importante pour plusieurs raisons, car c'était une enquête épidémiologique adossée à une enquête statistique détaillée mais aussi car elle mettait en jeu la transversalité qui a conduit l'Inserm à se coordonner avec la Drees. Cette coopération a été gagnante même si le pari était difficile à tenir compte tenu des différences culturelles entre les deux organismes. Cette enquête proposait également une territorialisation plus forte au travers d'un échantillon conséquent apporté par l'Insee afin d'observer des résultats à l'échelon départemental. L'enquête EpiCov met également en lumière l'importance de la réflexion statistique sur les interactions sociales car les enjeux de santé ne peuvent être exclus de leur contexte.

Parallèlement aux enquêtes nouvelles, plusieurs autres enquêtes existantes ont été enrichies. C'est le cas de l'enquête portant sur les ressources et les conditions de vie des ménages de l'Insee avec l'ajout de deux modules, du module *ad hoc* sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail, qui est le module complémentaire à l'enquête Emploi 2020 de l'Insee, de l'enquête sur le parcours des apprentis de la Dares, et enfin de l'enquête Famille 2020 du panel 2011 de la Depp.

Plusieurs avis d'opportunité ont été prolongés pour accompagner des reports d'enquête de 2020 à 2021. C'est le cas de huit enquêtes du service statistique public dont deux dans le domaine des entreprises et six dans le domaine social avec pour certaines des modifications de questionnaire en rapport avec la crise.

Patrice DURAN indique qu'une capitalisation sur ces adaptations des procédures, notamment en termes de souplesse et de réactivité fait l'objet de la première des orientations du Cnis proposées pour 2021. Elle est formulée dans les termes suivants : « assurer une consultation de qualité, modernisée et réactive pour accompagner les évolutions du système d'information statistique ».

Patrice DURAN poursuit son intervention en soulignant trois points de réaction par rapport à l'année écoulée. Face aux difficultés apparues, notamment en termes d'enquêtes, la situation a invité à se pencher sur les marges de progrès et d'innovation pour le futur, notamment dans la mobilisation de nouvelles sources et dans la réponse aux besoins d'informations synthétiques et régionalisées.

La crise et les mesures sanitaires qui l'accompagnent ont impacté l'ensemble des enquêtes. Certaines ont été reportées. Celles mobilisant des enquêteurs ont dû ajuster leur protocole pour être tenues, en général au bénéfice du téléphone. Du côté des entreprises, dont les enquêtes sont en général dématérialisées, l'impact de la crise a également affecté les taux de réponse, notamment celui des enquêtes infra-annuelles, ce qui a eu une incidence sur les traitements et les redressements pour non-réponse.

Les reports d'enquêtes de 2020 à 2021 auront un impact sur 2021 et pourraient aussi avoir un impact sur 2022, puisque quelques programmes de 2021 risquent de glisser sur 2022.

La période a donc mis en évidence une fragilité aux aléas pour l'ensemble des enquêtes. L'altération du mode de collecte en face-à-face révèle une certaine vulnérabilité du système d'information. Le recours au téléphone au cours de la période comme alternative au face à face milite pour que la collecte en multi-modes, déjà mise place dans certains cas, soit élargie.

Une minute de silence est observée à 12 heures pour rendre hommage au président Giscard d'Estaing décédé le 2 décembre 2020.

La période de crise a aussi été un accélérateur du recours à de nouvelles sources. Pour les données de conjoncture, les données massives ont été mobilisées pour compléter l'information collectée par les enquêtes de conjoncture qui ne suffisaient plus à décrire une situation extrêmement évolutive. Les données utilisées, qui résultent de l'accroissement des traces numériques des activités humaines dans des champs de plus en plus étendus, sont multiformes (données de caisse de la grande distribution, transactions par carte bancaire, connexions sur les réseaux des opérateurs de téléphonie mobile, requêtes des moteurs de recherche sur le web, services de géolocalisation, consommation d'électricité, trafic routier, etc.), disponibles rapidement, homogènes d'un pays à l'autre et présentent un coût marginal proche de zéro pour une charge

de collecte faible voire insensible pour les particuliers et les entreprises. Avant la crise, certaines de ces données étaient déjà utilisées par la statistique publique pour la production statistique, notamment les données de caisse de la grande distribution pour la mesure de l'inflation. La période de crise a favorisé de fait l'intensification et la diversification de l'utilisation de ces données. En dehors des données massives, certaines sources administratives ont également été mobilisées, comme la DSN, par exemple, qui a été exploitée de manière plus intensive ou dans des domaines inédits.

Toutes les données utilisées, notamment les données haute fréquence, ne pourront pas être pérennisées dans leur utilisation mais la possibilité de capitaliser sur les travaux statistiques qui les mobilisent est clairement posée. C'est l'objet de l'orientation proposée par le Cnis pour 2021, formulée dans les termes suivants : « Pérenniser certains des travaux statistiques innovants menés pendant la crise sanitaire, notamment l'utilisation de données haute fréquence ».

Pour ce qui concerne l'utilisation des données administratives, c'est maintenant dans des croisements thématiques *via* les appariements de sources multiples que se situe le potentiel de ces sources. Cela a été clairement présenté lors de l'examen du premier point de l'ordre du jour. C'est aussi une orientation encouragée pour le moyen terme du Cnis 2019-2023. Pour les statistiques issues du traitement des sources administratives, il reste cependant à assurer une transparence équivalente à celle des statistiques issues des enquêtes. Le Cnis peut y contribuer et a retenu ce point comme une orientation pour 2021 qui vise à « donner un statut aux statistiques construites sur les données administratives et ainsi consolider leur place dans la statistique publique ».

La période a également fait apparaître un besoin d'informations synthétiques avec une composante territoriale, auquel le SSP a su répondre, par le biais des notes et points de conjoncture, de notes d'éclairage et de travaux spécifiques, de tableaux de bord, comme celui de la Dares sur le marché du travail. Les efforts de pédagogie qui les ont accompagnés y compris au niveau méthodologique méritent d'être poursuivis. La quatrième orientation du Cnis pour 2021 vise à renforcer encore cet effort de pédagogie en ces termes : « Poursuivre les efforts de pédagogie sur les statistiques publiques ».

Travaux des commissions

Patrice DURAN indique que Pierre-Philippe Combes ne pourra pas présenter les travaux de la commission Territoires, celui-ci ayant dû quitter la réunion pour une autre contrainte d'agenda.

Antoine BOZIO, Président de la commission Services publics et services aux publics, propose de ne pas revenir sur les enquêtes en opportunité validées par la commission, puisque celles-ci ont déjà été évoquées par Patrice DURAN. Beaucoup d'enquêtes ont été sollicitées par la Drees et par la Depp, dans une moindre mesure. Deux questions importantes ont été examinées par la commission en 2020. La première concerne l'appariement des données. La Depp et la Dares ont présenté leur projet d'appariement des données d'éducation et des données du marché du travail. Une présentation a également porté sur la manière dont France Connect parvient à réaliser des appariements en respectant la confidentialité des identifiants dans une approche de service aux publics. La commission a cherché à comprendre la technique utilisée par France Connect et a étudié les utilisations possibles de cette technique pour la statistique publique. La deuxième question majeure étudiée par la commission Service public et services aux publics a porté sur la connaissance du système statistique en matière de retraite. Depuis 2016, de nombreux progrès ont été réalisés en la matière, notamment pour reconstituer des bases tous régimes. Un point a également porté sur la mise en place du répertoire de gestion de carrière unique (RGCU). La commission a demandé qu'il ne soit pas attendu la fin de la mise en place de ce développement pour donner l'accès à ces données et à son exploitation. Antoine BOZIO espérait que cette séance de la commission fasse progresser l'accès aux données administratives dans ce domaine. Mais force est de constater que les caisses de retraite n'ont pas fait montre d'enthousiasme face à cette demande. L'avis de la commission, qui en résulte, est donc timide sur ce point.

Anne-Laure DELATTE, Présidente de la commission Systèmes financiers, indique que la commission d'automne a travaillé sur l'accès aux données granulaires financières au niveau français et européen. Les données granulaires financières sont aujourd'hui des données clés dans l'analyse empirique. Alors que les publications portaient hier sur des données agrégées, ce sont davantage les données individuelles qui sont exploitées aujourd'hui afin de mieux comprendre comment la politique monétaire peut affecter l'économie réelle, en appariant ces données granulaires avec des données réelles. La commission Systèmes financiers

a identifié deux grands enjeux pour la statistique publique.

Premièrement, la question porte sur l'accès aux données granulaires financières. En France, les deux sources principales sont les bases de la Banque de France mises à disposition *via* l'ODR (open data room) et celles de l'Insee disponible *via* le CASD. Un rapprochement a été possible entre les données de la Banque de France et les données réelles. Cette avancée est un motif de satisfaction et une opportunité qui ouvre un champ de possibles.

Deuxièmement, la question a porté sur le cloisonnement national des données granulaires financières. La plupart des données financières, monétaires et bancaires sont disponibles *via* les Banques centrales. Le sujet serait donc de décloisonner les données pour disposer de données au niveau européen. Il existe déjà un registre mais qui n'est accessible aujourd'hui qu'aux chercheurs de la Banque centrale européenne (BCE) : ce registre regroupe des informations sur le crédit. Le souhait est que ce registre soit aussi disponible pour des chercheurs extérieurs à la BCE.

Anne-Laure DELATTE propose de mettre en place un groupe de travail car la mise à disposition de données granulaires nécessite systématiquement un examen juridique au cas par cas pour anonymiser les données et autoriser le transfert. Le traitement juridique dépend non seulement de la donnée mais aussi des dispositions réglementaires spécifiques à chaque acteur. Par exemple, pendant la crise, l'Inspection générale des finances (IGF) a signé une convention avec le CASD et la Banque de France pour un accès aux données des deux entités. Cet accord a été possible car l'IGF est assimilé au ministère des Finances. Cependant, pour d'autres administrations et pour des chercheurs, il faudrait de nouveau instruire la question juridique pour les mêmes données. Pour la commission, cet examen au cas par cas est de nature à freiner l'accès aux données. Anne-Laure DELATTE indique que Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France et qui a dû quitter la réunion avant son terme, lui a envoyé un message pour indiquer qu'il soutenait cette proposition de création d'un groupe de travail sur les conditions juridiques de l'accès aux données, y compris les accès para-juridiques notamment sur l'application des règles de déontologie.

Patrice DURAN a déjà souligné l'importance de la question juridique dans l'information et l'accès à la statistique publique.

Roxane SILBERMAN soutient cette proposition car l'existence de dispositions réglementaires au cas par cas introduit de la complexité.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, indique que les enquêtes ont su d'adapter au contexte particulier de crise. La réunion de la commission du mois de novembre a permis d'organiser un débat sur les tensions sur le marché du travail. A cette occasion, la DARES et Pôle Emploi ont pu rendre compte des travaux menés pour aboutir à des indicateurs composites, publiés mi-octobre, notamment sur la question de la pénurie de main d'œuvre qui n'est pas une question écartée par la crise Covid. Ce sujet a aussi permis d'entendre le point de vue d'un utilisateur de ces données, à savoir l'UIMM. Plus largement, cette contribution invite à renforcer la sollicitation des utilisateurs pour approfondir les thématiques. Jean-Christophe SCIBERRAS ajoute que la question des délais de livraison s'est aussi posée et est à mettre en face de la qualité des données. En tant que président de commission, il souhaite que les délais de livraison puissent être raccourcis.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Développement durable et Environnement, indique que la commission s'est réunie à distance, comme les autres commissions du Cnis. Ces modalités ont aussi apporté leur lot d'avantages en permettant à un plus grand nombre d'y participer. C'est peut-être une piste à étudier et à explorer pour l'avenir. La commission de l'automne s'est intéressée à la question de la mesure des dommages liés aux changements climatiques. Ce sujet est intéressant car l'appareil statistique est aujourd'hui assez pauvre sur l'évaluation de ces dommages d'autant que de nouvelles catégories de dommages émergent. Le système statistique doit donc s'adapter à ces changements. Par exemple, la rétractation et le gonflement des couches d'argile conduisent à constater des dommages sur les bâtiments qui peuvent être très importants et entraîner des pertes patrimoniales colossales. Il existe donc un besoin d'identification des zones à risque mais aussi un besoin d'anticipation des dommages futurs d'autant plus que les successions de périodes de sécheresse et de pluie sont appelées à être plus importants dans le futur. Ces outils doivent permettre d'anticiper les phénomènes mais aussi d'implémenter des mesures de prévention, par exemple en ne construisant pas dans certaines zones ou en appliquant des normes de construction permettant de minimiser la portée des problèmes. Ces outils pourraient aussi permettre d'identifier les responsabilités et d'aider à résoudre les conflits entre les collectivités ayant délivré des

permis de construire et les assureurs. Sur le seul sujet du gonflement et de la rétractation des couches d'argile, les montants en jeu dans le pire scénario sont de 10 milliards d'euros par an d'ici 2050. Et les autres sujets sont nombreux : recul du littoral, conséquences de la productivité agricole, évolution des forêts, inondations, etc... Ce contexte enjoint la statistique publique à mener une réflexion de fond pour mettre en place des outils qui n'existent pas aujourd'hui. Xavier TIMBEAU ajoute que la commission a été interrogée par la commission Environnement du CESE qui a assuré de son soutien plein et entier sur ces questions.

Patrice DURAN remercie l'ensemble des présidents des commissions pour la restitution de leurs travaux. Il invite par ailleurs les membres du Bureau à faire suivre leurs contributions sur les propositions d'orientation pour 2021 sachant que ces orientations seront proposées pour validation lors de l'assemblée plénière. Ces contributions seront à envoyer avant le 10 janvier 2021.

.IV ACTUALITES DU CNIS

Mouvements au sein du bureau

Ce point a été évoqué en début de réunion.

Mise en œuvre du Code statistique non significatif (CSNS)

La secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL présente des propositions pour la mise en œuvre d'un avis préalable du Cnis sur l'usage du CSNS qui font suite au point 1 de l'ordre du jour. Ce sujet est d'importance pour le Cnis, puisqu'il a déjà été évoqué dès la réunion du bureau du 18 juin 2020, en liaison avec le développement des statistiques d'intérêt général. Les appariements sont présentés dans le rapport de l'inspection générale comme un mode de collecte comme un autre et des travaux ont été engagés afin de voir comment le Cnis pourrait intervenir sur le sujet du code statistique non significatif.

L'intervention du Cnis sur les appariements de données administratives ou sur le CSNS n'est pas prévue par le décret qui définit son organisation et ses fonctions. Le Cnis est en revanche légitime pour donner des avis sur le programme de travail statistique et sur l'accès du SSP aux données administratives. Pour ancrer un avis systématique du Cnis sur l'usage du CSNS, il conviendrait d'étudier la possibilité de modifier le décret qui décrit les missions du Cnis en ajoutant cette mission dans la liste des missions énumérées dans l'article premier puisque le Cnis rend déjà un avis sur les collectes des enquêtes statistiques, sur l'accès aux données administratives et sur la transmission de données privées.

A court terme et avant une modification des textes, il est proposé de faire au mieux avec les textes actuels pour que le Cnis puisse rendre un avis sur l'usage du code statistique non significatif. Cet avis ne peut pas être systématique et obligatoire sur auto-saisine du Cnis mais il peut être envisagé un avis sur saisine de l'Insee, coordonnateur du SSP et membre du conseil, puisque tout membre du conseil peut saisir le Bureau, le Conseil ou les Commissions de sujets relevant de la compétence du Cnis selon l'article 12 du décret de 2009. Il est donc envisagé de tester la procédure avec les premières demandes d'avis, puis de l'ajuster si nécessaire après un premier bilan. L'objectif est de proposer un mode de fonctionnement souple *via* une consultation électronique auprès des membres du Bureau, en s'attachant à la qualité de la consultation et à celle de l'avis. Par ailleurs, les avis seraient publiés afin de favoriser la transparence en se limitant, dans un premier temps, aux avis positifs puisque le régime serait facultatif.

Lucile OLIER est rassurée de constater qu'il est envisagé de mettre en place un dispositif pragmatique et expérimental dans un premier temps avec une consultation électronique, d'autant que la Drees a plusieurs projets qui devraient aboutir prochainement. Elle entend que le cadre juridique n'a pas été prévu pour que le Cnis puisse rendre un avis d'opportunité sur ces projets. Elle note la proposition qui consiste à passer par une saisie de l'Insee mais elle objecte que l'Insee est en position de sous-traitant sur certaines demandes de hachage du NIR par rapport aux responsables de traitement. Il serait donc préférable que la demande émane du responsable de traitement et elle espère que la procédure en routine permettra de lever toute confusion sur la responsabilité de chacun des acteurs.

Françoise MAUREL admet que la proposition faite sur le court terme puisse être perçue comme un pis-aller. S'il est proposé que la saisine soit à l'initiative de l'Insee, c'est parce que l'Insee est la seule entité au sein du service statistique publique membre du Conseil. Par ailleurs, sans se prononcer sur les délais de modifications des textes du Cnis, on peut raisonnablement supposer que ces changements pourront se

concrétiser rapidement.

Assemblée plénière du 27 janvier 2021

Françoise MAUREL rappelle que les contributions sur les orientations 2021 du Cnis sont attendues d'ici le début du mois de janvier 2021 avant d'interroger le Conseil, puis d'en rendre compte lors de l'Assemblée plénière. La thématique de l'Assemblée plénière portera sur la statistique et la crise sanitaire et visera aussi à tirer des enseignements pour l'avenir.

.V CONCLUSION

Patrice DURAN remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation. Il rappelle que l'année 2020 a été riche, poussée par un contexte atypique. La situation invite aussi à réfléchir au positionnement du Cnis et à ses modes de fonctionnement puisque le Cnis doit évoluer si la statistique évolue et alors que la situation est de plus en plus concurrentielle.

Pour conclure, Patrice DURAN souhaite de bonnes fêtes aux membres du Bureau, même dans des conditions dégradées, et signale que le prochain Bureau se tiendra le jeudi 18 mars à 14 heures 30.

L
a

s
é
a
n
c
e

e
s
t

l
e
v
é
e

à

1
3

h
e
u
r
e